

Rapport d'évaluation

**Évaluation de l'option
Creative Arts du programme
Creative Arts, Literature and Languages
(Arts et Lettres 500.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège régional Champlain — Lennoxville

Mars 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'option *Creative Arts* du programme *Creative Arts, Literature and Languages (Arts et Lettres 500.A0-A1)* donné au Collège Champlain–Lennoxville¹ s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation de l'établissement de Lennoxville, dûment adopté par le conseil d'administration du Cégep, a été reçu par la Commission le 28 juin 2005. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 12 et 13 avril 2006². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³ et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Champlain–Lennoxville et du programme (option) évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Le campus de Lennoxville est une constituante du Collège régional Champlain. Dans le présent rapport, l'appellation « Collège » sera généralement utilisée pour le désigner.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Patricia Hanigan, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Kathrine McWhaw, planificatrice et conceptrice d'évaluations de programmes au Collège Dawson, M. Yves Favreau, coordonnateur du Département de langues modernes (*French as second language*) au Collège Marianopolis, M. Thomas Lake, professeur d'anglais au Collège Centennial. Le comité était assisté de M^{me} Danielle Cossette, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. Le présent rapport a été rédigé par M. Bengt Lindfelt, ex-agent de recherche, contractuel.
 3. Dans ce document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège régional Champlain (*Champlain Regional College*), créé en 1971, est un cégep anglophone formé de trois campus. Celui de Lennoxville, installé sur le site de l'Université Bishop, en Estrie, reçoit environ 900 élèves au secteur de la formation ordinaire. Il propose huit programmes conduisant au DEC, soit cinq de type préuniversitaire (*Sciences de la nature* 200.B0, *Sciences humaines* 300.A0, *Arts et Lettres* 500.A1⁴, *Arts plastiques* 510.A0 et *Histoire et civilisations* 700.B0) et trois de type technique (*Techniques d'éducation spécialisée* 351.A0, *Techniques de comptabilité et de gestion* 410.B0 et *Techniques de l'informatique* 420.A0). Ses élèves ont en outre accès à une session d'accueil et à une session d'été. Le secteur de la formation continue offre, à Sherbrooke, de nombreux programmes menant à une AEC et diverses activités de formation non créditées.

Le Collège offre, à Lennoxville, les deux options du programme *Arts et Lettres*. L'évaluation menée par le Collège à l'automne 2004 a porté sur l'option *Creative Arts and Literature* de ce programme⁵. Défini par objectifs et standards, celui-ci comprend 54 $\frac{2}{3}$ unités, réparties localement en 28 cours à la suite de révisions effectuées en 2000 et en 2002.

Une vingtaine de nouveaux élèves s'inscrivent chaque année dans l'option, la grande majorité en continuité avec les études secondaires (« cohorte A »). La plupart d'entre eux ont déjà une certaine formation artistique et environ la moitié est francophone. Les cours et les ateliers d'arts sont confiés à huit professeurs. En plus de leurs activités pédagogiques au sein de l'option même, ils contribuent presque tous à un autre programme d'études ou encore à la formation générale propre ou complémentaire reliée au domaine artistique.

4. Depuis 2002, le programme ministériel (implanté à compter de 2003) porte le numéro 500.A1 à la suite d'une modification qui visait l'option *Languages*. Le Collège utilise parfois l'ancien numéro 500.A0, ce qui peut causer quelque confusion.

5. Les appellations françaises et anglaises peuvent être sources d'ambiguïté. Le programme ministériel s'appelle *Arts et Lettres* (en anglais *Creative Arts, Literature and Languages*). Deux options sont officiellement prévues, dont l'une se nomme *Arts et Lettres* – également – (*Creative Arts and Literature*), l'autre *Languages* (*Languages*). À Lennoxville, l'option *Arts et Lettres* se nomme simplement *Creative Arts*.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'évaluation entreprise par le Collège visait l'examen de l'option *Creative Arts* à la suite de la révision du programme d'*Arts et Lettres* en 2000⁶ et de la révision additionnelle de l'option faite localement en 2002. Conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)⁷, le Collège a mis en place un comité d'évaluation. Dirigé par l'*Academic Dean*⁸, ce comité regroupait un professeur d'un autre programme agissant comme évaluateur principal (*Primary evaluator*), deux enseignants de l'option – dont la coordonnatrice du programme – et un représentant des services aux élèves. Il profitait en outre des conseils d'un autre enseignant ayant une expérience en évaluation. Le comité a d'abord établi un plan de travail, puis a entrepris l'évaluation à la session d'automne 2004. En fonction d'une préoccupation principale liée au recrutement, il a dégagé de grandes pistes de questionnement et retenu comme critères prioritaires la pertinence et la cohérence de l'option, sa gestion et les ressources disponibles. Il a aussi pris en compte l'efficacité du programme et la valeur des méthodes pédagogiques. L'évaluation de l'option a couvert la formation spécifique et la formation générale propre.

Le Collège a effectué quatre enquêtes à l'automne 2004, ciblant les perceptions des élèves de 1^{re} session ou de 3^e session, de diplômés récents et des enseignants de l'option. À mesure du déroulement de l'évaluation, l'ordre de priorité de deux critères a changé, l'efficacité prenant le pas sur les ressources. Le comité d'autoévaluation a présenté les résultats de son travail au comité de l'option (*Profile Assembly*), qui a donné un avis favorable au rapport d'évaluation. Ce rapport identifie les principales forces et faiblesses de l'option et formule diverses recommandations. Il a été soumis à la Commission pédagogique de Lennoxville⁹ et à la Commission des études du Collège régional Champlain avant d'être adopté par le conseil d'administration à la session d'hiver 2005.

6. En fait, après la fusion en 1999 des anciens programmes ministériels d'*Arts* (500) et de *Lettres* (600), mise en application en 2000.

7. *Policy for the Evaluation for Programs Leading to a Diploma of College Studies* (DEC), juin 2002; Champlain Regional College.

8. Directrice adjointe du campus de Lennoxville, responsable de l'ensemble des activités pédagogiques, des programmes et du perfectionnement des enseignants.

9. Chacune des trois constituantes du Collège a sa propre Commission pédagogique (à Lennoxville, elle se nomme *Academic Advisory Council*). Depuis 2005, un membre de chacune d'elles siège à la Commission des études de l'ensemble du Cégep.

La démarche a suscité la participation à l'interne de plusieurs groupes concernés par l'option et l'évaluation a été menée avec sérieux donnant lieu à un rapport sans complaisance. Le processus a en outre favorisé la rédaction d'un « énoncé de vision » (*Vision Statement*) propre à l'option. Les critères retenus par le Collège couvrent les éléments exigés par la Commission. Toutefois, l'examen de certains aspects comme la pertinence de l'option et l'évaluation des apprentissages n'a pas toute la portée attendue. L'utilisation de sondages auprès de très petits groupes d'individus a posé des limites d'interprétation des résultats et quelques faiblesses dans l'analyse des données perceptuelles, et des statistiques de réussite ont été soulevées lors de la visite. Ainsi, le Collège aurait avantage à développer son expertise locale en évaluation de programmes.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

L'option *Arts et Lettres (Creative Arts)* offerte à Champlain-Lennoxville est de nature multidisciplinaire (le Collège parle d'un *mixed profile*). La formation spécifique comporte 14 cours (28 unités) : 4 cours obligatoires dont l'*Integrative Course*, porteur de l'épreuve synthèse du programme, et 10 cours au choix, tirés d'une « banque » de 19 cours. Ces derniers sont répartis dans 4 disciplines : arts visuels, y compris histoire de l'art, cinéma, musique et théâtre. Les règles de composition retenues et la grille de cours amènent les élèves à toucher à au moins deux de ces disciplines. Parmi celles-ci, c'est *arts visuels* (avec histoire de l'art) qui propose le plus grand nombre de cours; la plupart d'entre eux sont assurés dans le cadre du programme *Arts plastiques* (510.A0) et les élèves des deux programmes les suivent ensemble. Par ailleurs, quelles que soient les disciplines choisies, la formation spécifique doit comporter 7 cours identifiés comme « pratiques », c'est-à-dire où l'élève exerce sa créativité artistique.

Cette conception du programme provient à la fois d'un souhait d'offrir une formation relativement large permettant à l'élève d'explorer son potentiel de création et de s'exposer à des facettes diverses de l'art et de la culture. Elle repose également sur une certaine tradition locale : sous les anciens programmes *Arts* (500) et *Lettres* (600), le Collège pouvait offrir un éventail de champs d'études encore plus varié.

Afin d'évaluer la pertinence de l'option, le Collège a interrogé les élèves et les diplômés sur l'acquisition de certaines compétences reliées aux disciplines de la formation spécifique, sur leur satisfaction à l'égard des cours et du programme et sur leur préparation aux études universitaires. Il constate que la plupart d'entre eux sont généralement satisfaits, sauf dans l'une des cohortes, et il considère par ailleurs – sans l'avoir vraiment analysé – que le taux d'admission à l'université est élevé. Cela est effectivement le cas puisque 95 % des candidats issus du programme ont été admis à l'université en 2004 et 2005 en comparaison avec 88 et 89 % respectivement pour le réseau. Mais le Collège note aussi que certains élèves et professeurs seraient en faveur d'un programme permettant une plus grande spécialisation et que plusieurs élèves auraient aimé avoir plus de cours pratiques. La question de la délimitation entre ce programme et celui d'*Arts plastiques* se pose parfois aussi.

Or, le Collège n'a pas tenté de valider l'actuelle orientation du programme à la lumière d'informations en provenance des universités ou des écoles d'arts, comme les données sur les admissions de ses anciens élèves à l'université, leurs performances subséquentes et leur perception de la pertinence de la formation reçue. Il peut certes compter sur des contacts personnels, notamment auprès de l'Université Bishop, mais cela n'est guère suffisant. Ainsi, en vue de favoriser l'adaptation continue du programme aux besoins identifiés, la Commission *suggère* au Collège d'assurer un suivi systématique de ses cohortes de finissants et de se donner des mécanismes de liaison avec les diplômés, les universités et les écoles de formation en arts.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège a défini un profil de sortie du programme intégrant les visées spécifiques du programme ministériel, celles de la formation générale ainsi que les principes établis dans l'énoncé de mission du Collège. Ce profil est articulé sous cinq thèmes (*attributes*) et 16 objectifs. La contribution de chacun des cours de la formation spécifique à ces objectifs

est présentée de même que la correspondance entre les cours et les compétences à acquérir selon le devis ministériel.

Comme cela a été mentionné, parmi les cours offerts à l'intérieur de la composante de formation spécifique, quatre cours à teneur générale (« théorie ») sont obligatoires¹⁰ et les autres relèvent de quatre disciplines¹¹. Un ordre de progression des cours existe à l'intérieur de chacune des disciplines. Le Collège s'appuie sur les relations entre les compétences et les cours, de même que sur l'agencement des cours d'une session à l'autre afin d'assurer la progression des apprentissages, mais il ne garantit pas cette progression par une structure de préalable. Les élèves peuvent choisir assez librement leurs disciplines et leurs cours. Pour les élèves que la Commission a rencontrés lors de sa visite, la ligne directrice du programme n'était toutefois pas évidente. Par ailleurs, le Collège a choisi de regrouper des élèves d'*Arts et Lettres* et d'*Arts plastiques* dans de mêmes groupes-classes en raison du nombre restreint d'élèves. Or, ce ne sont pas nécessairement les mêmes objectifs qui sont visés pour les deux groupes, ce qui complique la poursuite des objectifs dans ces cours. Pour ces raisons,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que la séquence des cours permette la progression des apprentissages dans une perspective d'approfondissement et favorise l'atteinte de tous les objectifs et buts généraux du programme.

Des efforts sont faits afin d'adapter les cours de formation générale propre au programme; toutefois, cela se fait souvent sur une base individuelle. Le français, langue seconde, est peu intégré au programme. Dans l'esprit des intentions exprimées par le Collège dans son rapport d'autoévaluation, la Commission lui *suggère* de renforcer l'intégration dans le programme des cours de formation générale propre, particulièrement en ce qui concerne le français langue seconde. En outre, selon les élèves rencontrés lors de la visite, la formation offerte dans cette dernière discipline, ne propose pas de défis suffisants aux élèves, dont plusieurs sont francophones. La Commission encourage le Collège à analyser cette situation et à y remédier au besoin.

D'une manière générale, les élèves jugent adéquats la charge de travail et le niveau de difficulté des cours du programme.

10. *Explorations in Creative Arts, Literature and Languages; Currents in Creative Arts, Literature and Languages; Arts and Society; Integrative Course.*

11. Arts plastiques – histoire de l'art, cinéma, musique et théâtre.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le programme comporte un équilibre entre cours théoriques et pratiques qui, en soi, favorise l'atteinte des objectifs. Les professeurs ont recours à une variété de méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux pratiques, discussions, présentations par les élèves, présentations audiovisuelles, conférences, etc. Les élèves en sont généralement satisfaits, ce qui ne les empêche pas de souhaiter encore plus d'activités pratiques. En réalité, les activités proposées et les méthodes utilisées favorisent le développement des compétences visées sans que cela repose toujours sur une réflexion concertée. La Commission invite le Collège à développer des mécanismes favorisant la concertation entre les enseignants au sujet des méthodes pédagogiques.

Pour plusieurs cours, le Collège utilise les locaux de l'Université Bishop et dépend alors de l'accessibilité et de la qualité de l'équipement qui s'y trouve, ce qui influe aussi sur les méthodes pédagogiques utilisées. Si cet arrangement comporte des avantages certains, par ailleurs, le Collège constate que l'accessibilité dépend parfois de la bonne volonté des personnes. En outre, le matériel informatique disponible et le manque de soutien technique ne favorisent pas l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les cours donnés dans ces locaux. Or, comme ces locaux sont loués pour une période limitée, le Collège hésite à y investir des ressources importantes. Le Collège aurait avantage à s'assurer de disposer sur une base plus permanente des moyens nécessaires pour offrir un enseignement adéquat.

Les professeurs sont appréciés des élèves. Ils sont dévoués, très engagés dans leur domaine respectif et fournissent un bon encadrement. Les élèves jugent les professeurs disponibles et ouverts à leurs questions et commentaires. En outre, une API (*Academic Advisor*) est affectée au programme. Elle fournit aux professeurs de l'information utile sur les élèves et s'intéresse de près au programme, participant même à certains ateliers. Les élèves utilisent peu les services d'aide que le Collège leur offre; d'autre part, les petits nombres favorisent les contacts personnels.

Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adéquates et l'encadrement pédagogique constitue une force du programme.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

L'évaluation des apprentissages n'a pas vraiment été analysée par le Collège. On semble considérer que le respect de la matrice du programme et des plans de cours permet de témoigner de l'acquisition des compétences lorsque l'élève réussit ses cours. L'appropriation de l'approche par compétences et des modes d'évaluation de celles-ci reste à faire. L'analyse, par la Commission, des plans de cours et des instruments d'évaluation et les discussions tenues avec les professeurs lors de la visite ont révélé des problèmes particulièrement lorsque plusieurs compétences sont visées par un même cours ou quand les élèves du programme suivent des cours avec ceux d'un autre programme pour lequel la ou les compétences à acquérir ne sont pas les mêmes. En outre, la structure assez ouverte du programme ne permet pas toujours de voir clairement à quel moment telle compétence est évaluée au cours du cheminement de l'élève – sauf à l'occasion de l'épreuve synthèse du programme qui est bien conçue. Par ailleurs, dans un cours, le nombre de points accordés pour la présence en classe dépasse ce qui est stipulé dans la PIEA (*Policy for the Evaluation of Student Learning – PESL*).

La Commission recommande au Collège de s'assurer de l'évaluation de l'atteinte de chacune des compétences visées selon les standards établis.

Le Collège est actuellement en train de réviser sa PIEA. À cette occasion, le Collège aurait avantage à y poser des balises suffisamment claires pour soutenir la mise en œuvre de la recommandation de la Commission.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif étudiant qui atteint les objectifs du programme.

Comme cela a été mentionné, les élèves qui entrent dans le programme ont généralement suivi des cours en arts au secondaire ou ont vécu des expériences extrascolaires en création artistique. Ils ne s'attendent pas nécessairement à ce que leur programme collégial comporte un important volet de culture artistique. Le Collège a identifié un manque

d'information donnée aux étudiants sur l'orientation du programme et a fait des efforts pour y remédier. Un dépliant d'information a été produit, qui reprend les grandes lignes du *Vision Statement* et détaille clairement ses composantes théoriques et pratiques du programme. Cela est également expliqué aux nouveaux élèves lors d'une « journée d'orientation ». La Commission encourage le Collège à évaluer l'effet de ces mesures.

Le Collège a analysé les données sur la réussite des cours, la persévérance dans le programme et la diplomation en les comparant avec les cibles qu'il a fixées pour l'option ainsi qu'avec les données des collèges publics. Il conclut que, pour la réussite maximale (100 % des cours réussis) au 1^{er} trimestre ainsi que pour la diplomation en temps prévu plus 2 ans, les cibles ne sont pas atteintes et que les résultats sont inférieurs à ceux de l'ensemble du réseau des cégeps. Par contre, pour la persévérance (réinscription au 3^e trimestre), les cibles sont dépassées et on s'approche de la moyenne du réseau.

Or, d'une part, les résultats varient grandement d'une cohorte à l'autre. Par exemple, les cohortes A de 2000 et de 2004 ont connu plus de difficultés – un tiers seulement des élèves s'est réinscrit au programme au 3^e trimestre – alors que les cohortes de 2001 et de 2003 ont obtenu des taux de diplomation en temps prévu qui dépassent sensiblement ceux des autres années, voire les cibles établies. D'autre part, il s'agit de petits nombres en chiffres absolus, quelque 20 élèves dans la cohorte A depuis 2001, ce qui invite à la prudence dans l'interprétation des données exprimées en pourcentage. Enfin, les comparaisons avec les données réseau se compliquent du fait que celles-ci, depuis 2000, portent sur la totalité du programme 500.A0-A1 alors que, pour la présente évaluation, le Collège s'intéresse à la seule option *Creative Arts*. La Commission encourage ainsi le Collège à continuer de porter attention au cheminement des élèves dans le programme et à poursuivre les efforts afin de soutenir leur réussite.

Le Collège a identifié comme « cours écueil » (*gatekeeper course*) le cours *Currents in Arts, Languages and Literature* où le taux de réussite est relativement faible : autour de 65 % à trois occasions depuis 2000. Cela est sans doute lié à la mauvaise compréhension, parmi un certain nombre d'élèves, du programme et de sa teneur en culture générale. Ce cours, qui était d'abord donné dès le 1^{er} trimestre, a été reporté au 2^e trimestre et le plan de cours a été revu. Les élèves rencontrés exprimaient beaucoup de satisfaction à l'égard des modifications apportées.

L'épreuve synthèse du programme (ESP) permet d'évaluer l'intégration des apprentissages réalisés dans le cadre du programme et tient compte largement du profil de sortie. Le professeur qui enseigne le cours porteur a mis sur pied un projet intéressant pour cette épreuve. Or, celle-ci ne semble pas résulter d'un travail collectif de l'équipe enseignante. Le programme gagnerait en cohésion par une meilleure appropriation collective de l'ESP.

Dans l'ensemble, le programme est efficace.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit les ressources disponibles et la gestion de l'option.

Ressources

Le Collège constate que les ressources humaines, matérielles et financières allouées à l'option sont généralement suffisantes. Toutefois, si le nombre d'inscriptions n'est pas maintenu à un niveau assez élevé, il peut être difficile de renouveler le personnel enseignant au rythme des départs à la retraite. En outre, le Collège note certains besoins matériels ou financiers, notamment pour l'enseignement du cinéma et des arts plastiques. L'accès aux ressources matérielles de l'Université Bishop constitue un avantage; cependant, comme cela a été mentionné précédemment, cet accès dépend parfois des contacts personnels entre les professeurs des deux établissements.

La Commission note que, pour des raisons budgétaires, le Collège a dû réduire à une par année le nombre de sorties éducatives offertes aux élèves du programme. Ces sorties qui sont très appréciées des élèves ont pour but de mettre ceux-ci en contact avec divers milieux artistiques.

Gestion de l'option

L'autoévaluation a conduit le Collège à conclure que des lieux ou des instruments utiles à la gestion du programme existent, comme le *Profile Assembly* (comité de l'option ou du programme) et l'outil d'évaluation continue que ce comité a développé. Toutefois, les professeurs enseignant les cours de formation générale participent peu aux travaux de ce comité et tous n'en sont pas bien informés. La Commission note que les élèves connaissent peu les mécanismes formels de traitement des plaintes.

À la suite de la révision de 2000, qui a rétréci considérablement le choix des disciplines et celle de 2002, qui l'a de nouveau élargi, la Commission a pu constater, lors de sa visite, qu'un certain consensus s'est maintenant dégagé parmi les professeurs au sujet de l'orientation du programme. Il s'est matérialisé dans le *Vision Statement* et le dépliant d'information dont il a déjà été question.

Le Collège fait face au défi d'intégrer de nouveaux professeurs au rythme du départ à la retraite de plusieurs enseignants expérimentés.

La Commission encourage le Collège à poursuivre les efforts afin d'en arriver à une conception du programme largement partagée et à amener l'ensemble des professeurs à participer plus activement dans la gestion du programme, ce qui pourra aussi faciliter l'intégration des nouveaux enseignants à l'équipe pédagogique.

Plan d'action

Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes applicable aux programmes menant au DEC (*Institutional Policy for the Evaluation of Programs Leading to a Diploma of College Studies*), le comité d'évaluation a élaboré un plan d'action, qui a ensuite été soumis successivement au *Profile Assembly*, puis à la Commission pédagogique de Lennoxville et à la Commission des études du Cégep, avant d'être adopté par le conseil d'administration. Ce plan a été transmis à la Commission avec le rapport d'autoévaluation. Il reprend telles quelles les recommandations contenues dans le rapport en y ajoutant des précisions sur les actions à entreprendre, des échéances et l'identification des personnes ou entités responsables.

Cependant, le plan n'identifie pas de priorités parmi la vingtaine d'actions à mener qui paraissent toutes être d'égale importance. Certaines actions sont formulées d'une manière très générale (ex. : « mettre sur pied un groupe de travail ») et les actions au chapitre de la cohérence sont insuffisantes. Rappelons par ailleurs que l'évaluation des apprentissages n'est pas réellement traitée par le Collège. La Commission *suggère* au Collège de mettre à jour son plan en identifiant les priorités et en y intégrant les actions appropriées concernant la cohérence et l'évaluation des apprentissages.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que l'option *Creative Arts* du programme *Creative Arts, Literature and Languages* (*Arts et Lettres*) donnée au Collège Champlain–Lennoxville présente des forces et des faiblesses.

Les élèves peuvent compter sur un enseignement et un encadrement pédagogique de qualité offerts par des professeurs dévoués et compétents. Y contribue également la petite taille du programme qui facilite les contacts informels et les approches individualisées et qui favorise le sentiment d'appartenance. Et, dans l'ensemble, le programme est efficace.

Par ailleurs, la Commission note la qualité de certains équipements propres au Collège; en outre, l'accès à des ressources de l'Université Bishop constitue un avantage non négligeable.

Les principales faiblesses du programme sont liées à une concertation insuffisante au sein de l'équipe-programme – malgré la bonne volonté des personnes – qui se manifeste notamment dans la cohérence de la formation et dans l'évaluation des apprentissages. Or, l'approche programme et l'approche par compétences exigent des réflexions plus poussées et des mises en commun sur des objets comme la séquence des cours et la mesure de l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi la Commission recommande au Collège de s'assurer que la séquence des cours permette la progression des apprentissages et favorise l'atteinte de tous les objectifs du programme et que l'atteinte de chacune des compétences visées soit évaluée selon les standards établis.

La Commission note, enfin, que le Collège a mené une démarche d'autoévaluation honnête qui a conduit à un plan d'action susceptible d'apporter des améliorations au programme. Il conviendrait d'y ajouter celles que la Commission recommande au chapitre de la cohérence du programme et de l'évaluation des apprentissages.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Champlain – Lennoxville a fait parvenir sa réaction à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Creative Arts, Literature and Languages*. Il dit apprécier la clarté du rapport de la Commission et les commentaires qui y sont formulés. Il fait état de la réalisation du suivi de l'évaluation et des changements apportés au programme.

La réalisation du plan d'action progresse de même que la révision de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages est en voie d'être complétée. L'avancement des travaux a permis au Collège d'améliorer la mise en œuvre de son programme.

Plus particulièrement, les professeurs de français langue seconde et de la formation spécifique ont travaillé de concert afin de préciser les exigences du cours de français langue seconde propre au programme, en préparation de l'épreuve synthèse de programme, pour chacune des disciplines de la formation spécifique. Divers outils sont prévus afin d'atteindre le niveau d'exigences souhaité.

La Commission a pris bonne note des améliorations apportées à l'option *Creative Arts* du programme *Creative Arts, Literature and Languages*. Elle s'attend à recevoir un suivi complet aux recommandations, une fois que le Collège aura défini les moyens qu'il prend afin de garantir la cohérence de son programme et l'évaluation de chacune des compétences visées par ce dernier.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente